MESURES CONTRE LE HARCELEMENT SCOLAIRE ET PROGRAMME PHARE

POUR RAPPEL, LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Violence physique, violence verbale, mal-être, isolement, souffrance... En milieu scolaire, le harcèlement est une réalité pour nombre d'élèves. Les causes d'une stigmatisation sont diverses et nombreuses : apparence physique, sexe et identité de genre, classe sociale, appartenance culturelle ou encore handicap.

Pour les victimes, le harcèlement peut entraîner de graves conséquences, avec baisse des résultats scolaires, décrochage scolaire, voire bien pire.

DIX NOUVELLES MESURES CONTRE LE HARCÈLEMENT

Pour agir de manière transversale contre ce phénomène, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a présenté un vaste plan d'actions. Il se décline en dix mesures :

- Inscrire dans le Code de l'éducation le droit des enfants à suivre une scolarité sans harcèlement.
- Proposer un programme anti-harcèlement clé en main aux écoles et aux collèges.
- 3. **Mesurer la qualité du climat scolaire** en incluant explicitement le harcèlement dans l'évaluation des établissements.
- 4. Former l'ensemble des acteurs à la prévention du harcèlement.

- Etendre les horaires de la plateforme <u>Net écoute</u> (joignable au 0800 200 000) dédiée au cyberharcèlement.
- 6. Aider les écoles et les établissements via un réseau départemental d'intervention en cas de situation de harcèlement complexe.
- 7. **S'appuyer sur un comité national d'experts** pour enrichir les contenus diffusés aux personnels, élèves et familles autour du harcèlement.
- 8. **Créer une plateforme nationale** pour identifier les intervenants à contacter dans le cadre d'actions de prévention.
- 9. **Instituer dès le CP** un prix « Non au harcèlement » et lancer une campagne de communication pour les élèves du 1er degré.
- 10. Organiser un colloque international en France et prendre l'initiative d'une convention internationale d'engagement des pays contre le harcèlement entre élèves.

A savoir : il existe déjà un numéro vert en cas de harcèlement à l'école, le 30 20.

Au téléphone, des psychologues et professionnels de l'éducation procurent des conseils aux victimes, parents ou témoins d'une situation. La plateforme est ouverte du lundi au vendredi, de 9h à 20h, et le samedi de 9h à 18h (sauf les jours fériés).